



COVID-19

## ACCÈS PRIORITAIRE AUX TESTS RT-PCR ET ANTIGÉNIQUES POUR LES PERSONNELS

### DE NOUVELLES FACILITÉS DE DÉPISTAGE

En cas d'apparition de cas dans leur établissement, les personnels des écoles et établissements scolaires peuvent bénéficier sur la base du volontariat :

- d'un accès prioritaire aux tests RT-PCR en laboratoire de biologie médicale
- de dépistages réalisés par test antigénique au sein même des écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat dans le cas d'une circulation particulièrement active du virus sur leur secteur géographique.

Ces campagnes  
peuvent être étendues  
aux élèves  
du second degré.

### UNE ORGANISATION COORDONNÉE

  
**+ de 2 millions  
de tests**

antigéniques dédiés  
aux personnels  
de l'éducation  
nationale et aux  
élèves du 2<sup>nd</sup> degré

  
**2 000 médecins  
et infirmiers**

de l'éducation nationale  
volontaires et formés  
à la réalisation de tests  
pour mettre en œuvre  
le dispositif

  
**Dispositif adapté  
au contexte local**

et décliné par chaque  
académie en lien avec  
les autorités sanitaires  
et préfectorales

  
**1 million  
de tests**

proposés aux  
personnels et aux  
élèves avant les  
vacances d'hiver

### UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

**0 805 500 005**

Dispositif d'écoute mis en place avec la MGEN  
accessible 24 h/24 et 7 j/7 pour un  
accompagnement individuel et anonyme



**Numéro local d'écoute**

Mis en place dans chaque académie  
et animé par une équipe  
pluriprofessionnelle



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



**0 800 130 000**  
(appel gratuit)